## REVALORISATION DE LA FILIÈRE JUDICIAIRE : LE SCSI SAISIT LE MINISTRE



scsi-pn.fr novembre 2020



DE LA REVALORISATION DU JUDICIAIRE
POUR LES OFFICIERS



## LES CADRES NE DOIVENT PAS ÊTRE OUBLIÉS!

Le ministre de l'Intérieur a annoncé le mois dernier l'engagement d'un chantier que nous appelions de nos vœux pour redonner de l'attractivité aux services d'investigation. Les échanges avec les OS s'engagent autour de mesures catégorielles bénéficiant au CEA : majoration de 20% de la prime OPJ, avancement accéléré, etc...

Comme pour le travail de nuit où le SCSI a obtenu que les officiers bénéficient des avancées, nous devons être associés à cette réflexion sur le judiciaire qui n'a pas encore fait l'objet d'une seule réunion à la DGPN! Le déficit d'attractivité frappe de plein fouet les postes d'officiers en SD, BSU, SAIP et services spécialisés depuis des années. Il importe désormais de redonner du sens au métier d'enquêteur et de valoriser l'engagement du corps de commandement dans cette filière. Le SCSI a adressé un courrier en ce sens à Gérald Darmanin. Nous y faisons des propositions concrètes pour la simplification de la procédure pénale, la nomenclature et l'augmentation des IRP D et chef de service en investigation.

## À QUAND LA PARITÉ ENTRE OFFICIERS DE POLICE ET DE GENDARMERIE ?

Tandis que les OPN exercent leurs fonctions d'OPJ sans aucune reconnaissance indemnitaire, les OGN perçoivent une prime OPJ et bénéficieront de la revalorisation envisagée.

Alors que de plus en plus de services d'enquête sont mixtes (GIR, offices centraux...) cette différence de traitement n'est plus tolérable!

